

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Responsible Global Asset Strategies Fund, un compartiment libellé en euros du fonds Aberdeen Standard SICAV II, classe d'Actions A Acc EUR (ISIN : LU2355049953). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement

Le Fonds vise à fournir une performance positive sur le moyen à long terme (3 à 5 ans ou plus) quelles que soient les conditions du marché, tout en réduisant le risque de termes et en suivant l'approche d'investissement responsable du gérant de portefeuille.

Le Fonds vise à dépasser le rendement des dépôts en espèces de 5 % par an, évalué sur des périodes mobiles de trois ans (avant frais).

ESTR a été choisi à titre de référence actuelle pour le rendement sur les dépôts en espèces.

Le capital investi court un risque et rien ne garantit que l'objectif sera atteint au cours d'une période donnée.

Politique d'investissement

Titres en portefeuille

- Le Fonds utilise une combinaison d'actifs traditionnels (comme les actions et les obligations) et de stratégies d'investissement basées sur des techniques avancées de produits dérivés pour constituer un portefeuille hautement diversifié

- Le Fonds peut prendre des positions acheteuses et vendeuses sur des marchés, des titres et des groupes de titres au moyen de contrats dérivés.

- Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds (y compris ceux gérés par abrdn), des instruments du marché monétaire et des liquidités.

- Lorsqu'il sélectionne les titres pour le fonds, le Gérant de portefeuille applique une approche d'investissement responsable visant à améliorer le portefeuille en ce qui concerne les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour ce faire, il recourt à plusieurs méthodes, dont :

- L'exclusion de certaines sociétés, en fonction du Pacte mondial des Nations Unies, ou d'activités comme la fabrication de produits du tabac, le charbon thermique et les armes controversées.

- L'application d'un ensemble de critères positifs. Par exemple, le Fonds aura recours au score ESG interne abrdn pour identifier et exclure les sociétés exposées au risque ESG le plus élevé.

- Les emprunts d'État, les taux d'intérêt et les devises liés à certains pays sont exclus. Ceux-ci sont déterminés en fonction du point de vue du Gérant de portefeuille au sujet des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance comparés entre différents pays.

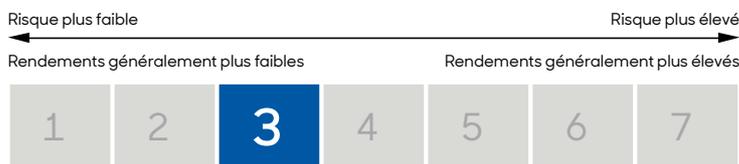
- Dans certaines circonstances et uniquement dans la limite relevant de l'utilisation de dérivés d'indices, ces politiques peuvent ne pas s'appliquer.

- Des informations détaillées de l'approche « Responsible Global Asset Strategies Investment Approach », dont les exclusions, sont disponibles sur www.abrdn.com, sous « Sustainable Investing ».

Processus de gestion

- L'équipe de gestion utilise son pouvoir discrétionnaire (gestion active) pour procéder à des allocations flexibles à de multiples types d'actifs en fonction des conditions du marché, du prix des différents actifs ou de leur valeur relative les uns par rapport aux autres en fonction de leur analyse des conditions économiques et commerciales futures.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.

La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.

Le fonds est noté 3 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :

- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur

- L'équipe cherche à générer de la croissance au moyen d'un grand nombre de techniques différentes, par exemple si les prévisions tablent sur une hausse ou une baisse du marché. Cela signifie également qu'elle peut construire le portefeuille de sorte qu'il soit le plus résilient possible face aux chocs qui entraînent des chutes de marché brutales.

- Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable.

- En conséquence d'une forte diversification, lors des chutes extrêmes du marché, on peut s'attendre à ce que la valeur du Fonds baisse entre un tiers et la moitié de la chute enregistrée au sein des marchés actions.

Produits dérivés et techniques

- Le Fonds peut avoir recours à des dérivés liés à des indices qui ne sont pas alignés aux critères ESG indiqués dans l'approche d'investissement responsable. Le Fonds visera à minimiser de telles expositions afin que l'exposition longue sous-jacente à des sociétés qui seraient normalement exclues soit inférieure à 2 % de sa VL globale.

- Le fonds aura largement recours à des instruments dérivés pour réduire le risque, limiter les frais et/ou générer un revenu ou une croissance supplémentaire correspondant au profil de risque du fonds (souvent désigné sous l'appellation « Gestion efficace du portefeuille »).

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour générer de la croissance, conformément au profil de risque du Fonds, si les prix du marché devaient augmenter (« positions longues ») ou baisser (« positions courtes »). L'effet de levier du fonds résulte de l'utilisation d'instruments dérivés. Voici des exemples de stratégies de placement mises en œuvre au moyen d'instruments dérivés :

- Une évaluation du niveau attendu d'un indice boursier donné ;

- Une évaluation d'une devise par rapport à une autre ;

- Une évaluation de la direction des taux d'intérêt.

Veillez noter que l'exposition du fonds aux positions russes et biélorussiennes est limitée. Nous continuerons de suivre l'évolution de la situation de très près et agirons dans les intérêts de nos clients. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.abrdn.com.

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus).

Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.

Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

individuel.

- Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endetter le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.
- Le fonds investit dans des actions et des titres assimilés. Ces titres sont sensibles aux variations des marchés boursiers, qui peuvent être volatils, et varier considérablement sur de courtes périodes.
- Le fonds investit dans des titres exposés au risque de défaut de l'émetteur sur le paiement des intérêts ou du capital.
- La valeur du fonds peut augmenter ou baisser chaque jour pour de nombreuses raisons, dont les variations des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres.
- Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés, en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.
- Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut plus important que les obligations à rendement moins élevé.

Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre

aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint. Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du capital investi au départ.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus. La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.

Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.

Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait

nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun. Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.

Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.50%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais en cours est arrêté au 31/12/2021. Il ne comprend pas : les commissions de performance (le cas échéant) ; les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas d'un droit d'entrée ou de sortie payé par le fonds lors de l'achat ou de la vente dans le cadre d'un autre organisme de placement collectif.

Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Responsable Global Asset Strategies Fund, A Acc EUR Actions, 31 décembre 2021

Le fonds a été lancé en 2021. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2021.

Objectif de performance - Euro Short Term Rate +5.00%.

Comparateur de performances - ESTR

Rendements %



INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles.

La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'Aberdeen Standard SICAV II. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

Pour plus d'informations sur Aberdeen Standard SICAV II, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com.

Le Prospectus, les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds d'Aberdeen Standard SICAV II. Bien qu'Aberdeen Standard SICAV II soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.

Le dépositaire et administrateur du Fonds est The Bank of New York Mellon SA/NV, succursale du Luxembourg.

La loi fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration du présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du Prospectus* du Fonds. Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles www.abrdn.com. Une copie papier sera fournie sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.

*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

La Aberdeen Standard SICAV II est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITS de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2022.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.